

Pierre-Yves Laffont (dir.)

L'Armorial de Guillaume Revel Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle

Alpara

Couzan

Christophe Mathevet

DOI : 10.4000/books.alpara.2993

Éditeur : Alpara

Lieu d'édition : Lyon

Année d'édition : 2011

Date de mise en ligne : 24 mars 2017

Collection : DARA

EAN électronique : 9782916125527



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

MATHEVOT, Christophe. *Couzan* In : *L'Armorial de Guillaume Revel : Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2011 (généré le 09 juin 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2993>>. ISBN : 9782916125527. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.alpara.2993>.



Fig. 397 - Vignette de l'Armorial de Guillaume Revel (Bnf, fr. 22297, p. 493) : le chateau de Couzant

C O U Z A N

493

Le chasteau de Couzant

Département : Loire ; canton : Saint-Georges-en-Couzan ; commune : Sail-sous-Couzan

Le contexte archéologique et historique

Le territoire de la commune de Sail-sous-Couzan est peuplé dès le Magdalénien (abri sous roche de la Grotte des Fées). Dans le bourg, une source d'eau ferrugineuse est aussi connue dès l'Antiquité, mais l'on ne peut toutefois pas attester avec certitude d'une implantation thermale gallo-romaine (Brassart, 1881). L'occupation médiévale la plus ancienne pourrait être celle du château qui domine le bourg. La date d'érection du château de Couzan reste inconnue, mais elle est antérieure à 1075-1076, date à laquelle une église située *in castro Cosan* fait l'objet d'une confirmation de don à Cluny¹. Il n'est, hélas, pas fait mention du généreux donateur, ni de la date du don. Cependant, un acte passé entre 1050 et 1080 évoque la donation par Geoffroy II de Semur du prieuré de Sail-sous-Couzan aux moniales de Marcigny, et atteste à cette date des possessions de la famille au pied même du piton rocheux de Couzan (Cartulaire de Marcigny, n° 3). Jean Richard a démontré que les Damas, seigneurs de Couzan, sont issus d'une branche cadette de la famille de Semur (Cartulaire de Marcigny). Les modalités de leur implantation en Forez demeurent toutefois obscures, même si celle-ci est vraisemblablement liée à une alliance avec une famille locale fortement implantée dans l'*ager* de Solore autour de l'an mil (Ganivet, 1993-1994 ; Mathevot, 2005). Le cartulaire de Marcigny fournit de nombreuses mentions de fidèles de cette branche cadette des Semur pour la seconde moitié du XI^e siècle, fidèles que nous retrouvons encore à Couzan au XIII^e siècle : citons ainsi les Barges, les Batailleu et les Couzan². La présence encore alleutière de ces familles dans le *castrum* au XIII^e siècle plaide en faveur d'une politique de chasement dès le XI^e siècle. Les seigneurs de Couzan semblent s'appuyer sur ces fidèles pour « occuper le terrain ». Les cadets de Semur vont finalement faire souche à Couzan sous le nom de Damas. Cette puissante famille pèse dès lors sur l'échiquier géopolitique local. Hugues Damas figure parmi les fidèles du comte de Forez au milieu du XII^e siècle (Chartes du Forez, n° 1560) et il semble conduire une politique d'expansion territoriale le long de l'ancienne voie d'Aquitaine³. Les comtes vont se montrer méfiants envers les Damas qui accroissent leur puissance et résistent à la

1 - Le 9 décembre 1075 ou 1076, le pape Grégoire VII confirme à Hugues de Semur, abbé de Cluny, la possession de l'*ecclesia de Cosan* : ... *in episcopatu Lugdunensi* [...] *ecclesiam in castro Gosam*... (Bullarium Cluniacensis, p. 18) ; ... *in episcopatu Lugdunensi* [...] *ecclesiam in castro Colan* (Santifaller, 1957). En réalité, ces deux transcriptions sont fausses, cf. BNF, Nouv. acq. lat. 2262, Cartulaire de Cluny, C, f° 23 r°, qui donne le texte suivant : ... *in episcopatu Lugdunensi* [...] *ecclesiam in castro Cosan*... (Cf. Mathevot, 2001a et Mathevot, 2001b). Acte ayant échappé à É. Perroy et É. Fournial, qui se contentent de la mention du début du XII^e siècle (Cartulaire de Savigny, n° 884).

2 - Artaud et Girard de Barges assistent ou représentent Geoffroy II de Semur lors de nombreuses donations brionnaises au XI^e siècle. Leurs possessions s'étendent aux confins des *pagi* de Marcigny et d'Autun, autour de Barges (commune de Briant, canton de Semur), cf. Cartulaire de Marcigny, n°s 5, 6, 7, 8, 9, 16, 19, 25, 34, 37, 39, 41, 47, 48, 56, 57, 73, 86, 121, 277, 281. Nous trouvons en 1251 un certain Raymond de Barges qui cède à sa fille ce qu'il possède à Saint-Germain-Laval, à Praval (sur Sail-sous-Couzan) et *in castro et burgo de Cosant* (Chartes du Forez, n° 935). Il en est de même pour les Batailleu implantés dans la vallée de l'Azergues et de l'Anse (Cartulaire de Savigny, n° 806), et surtout à Amplepuis où Hugues, Artaud et Umberto de Batailleu sont cités plusieurs fois aux côtés de Frédélan de Chamelet, sire de Semur, dans les années 1080 (Cartulaire de Savigny, n°s 756 et 770). La famille possède même une part des dîmes du lieu (Cartulaire de Savigny, n° 941). Un texte de 1234 (Chartes du Forez, n° 1060) évoque les alleux et les droits de Girard de Batailleu sur cinq maisons et cinq terres de la paroisse de Sail-sous-Couzan, et sur d'autres terres autour du *castrum* de Couzan et *infra aggeres veteres de Cosant*. Citons également Blain de Couzan qui fait don d'une part de l'église de Marcilly vers 1070-1080 (Cartulaire de Savigny, n° 765) et qui se voit confier les terres jadis possédées par Pons *Lieras* à Colombette. Blain est le mari de *Vualburgis* et le père d'*Arricus*. Un *Arricus*, qualifié de *miles* « forézien », est cité à propos de l'église de Dyo en Charolais (possession des Semur), en compagnie d'un Pons de *Colombeta* et d'un Girard Barges (Cartulaire de Paray-le-Monial, n° 91).

3 - Leurs visées s'étendent à l'est jusqu'à Feurs et à l'ouest jusqu'à Olliergues, au moins depuis le début du XII^e siècle (Cartulaire de Savigny, n° 884 ; Chartes du Forez, n° 1159).



Fig. 398 - Vue aérienne du site.

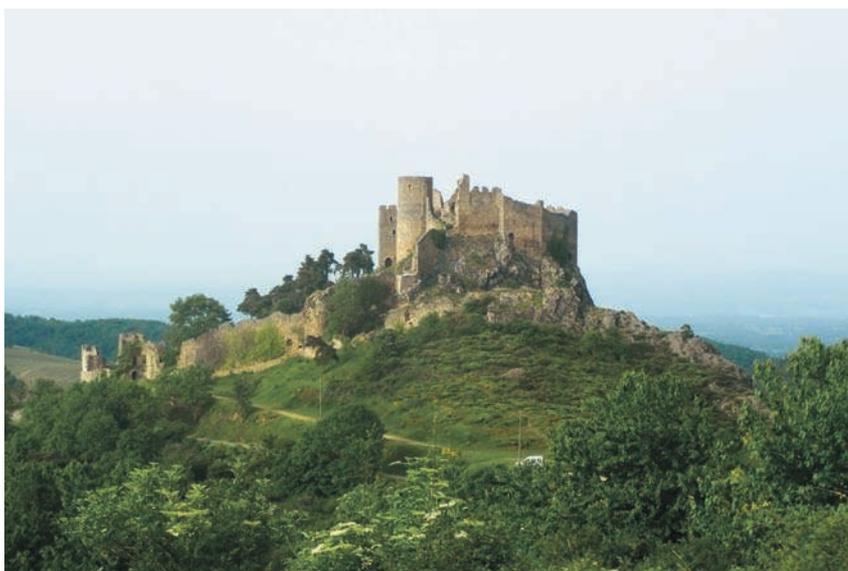


Fig. 399 - Vue d'ensemble du site.

vassalisation progressive des grands du Forez. Le comte Guy II œuvre à l'encerclement de Couzan : il suscite l'hommage de Rochefort et la construction du *castrum* de Cervières en 1180 (Chartes du Forez, n° 303). Les Damas trouvent alors un appui auprès des Beaujeu qui s'opposent aux comtes. L'hommage de Couzan devient très disputé et versatile durant la décennie 1220 (Chartes du Forez, n°s 36, 43, 45, 1347) et les Damas n'entreront définitivement dans la vassalité comtale qu'en 1229 (Chartes du Forez, n° 50). Ces temps de guerre ont probablement contribué à la mise en place d'un important système défensif sur le site. Une transformation est évoquée indirectement par un texte de 1234 (Chartes du Forez, n° 1060) dans lequel il est fait mention de possessions *infra aggeres veteres de*

Cosant. Cette fortification (*agger*) correspond vraisemblablement au château des XI^e-XII^e siècles. Si elle est qualifiée de *veteres*, c'est par opposition à de nouvelles constructions qui apparaissent comme récentes au rédacteur de l'acte. L'obsolescence d'une voie d'accès à la fortification qui est qualifiée de *vetus* atteste également d'une modification des accès au site. Une importante mutation foncière aux abords du *castrum* ainsi qu'au sein même de celui-ci suit l'entrée des Damas dans la vassalité comtale. Plusieurs textes du début du XIII^e siècle attestent de la présence ancienne d'alleux échappant aux Damas à l'intérieur du *castrum*. Ces possessions, aux mains de fidèles —les Barges, les Batailleu et d'autres—, s'étendent à l'intérieur même des fortifications. Les seigneurs de Couzan démontrent alors une volonté de maîtrise foncière implacable vis-à-vis de leurs fidèles. Le texte de 1234 (Chartes du Forez, n° 1060) évoque l'achat pour 30 livres de Lyon à Girard de Batailleu, *domicellus*, d'alleux et de droits⁴ sur cinq maisons et cinq terres dispersées dans la paroisse de Sail-sous-Couzan. Cette acquisition porte également sur d'autres terres autour du *castrum* de Couzan, sauf ce que Girard possède *infra aggeres veteres de Cosant*. Il s'agit là d'une petite seigneurie allodiale qui comptait possiblement une *domus* à Couzan même. Les Barges ont également conservé leurs alleux et nous rencontrons un Raymond de Barges qui, en 1251 (Chartes du Forez, n° 935), lègue à sa fille ce qu'il possède à Saint-Germain-Laval et à Praval (sur Sail-sous-Couzan) ainsi que des biens *in castro et burgo de Cosant*. Ces petits seigneurs sont possessionnés dans la paroisse de Sainte-Agathe dès 1276 (Chartes du Forez, n° 197), sans y posséder toutefois la justice. Ils y constituent un fief lige jurable et rendable avec la bienveillance du comte : en 1312 (AN, P 490, n° 253), ils y tiennent une *domus et fortalicium* puis, en 1315, un *castrum... cum mandamento, territorio et omnia jurisdictione* (ADL, B 1851, f° 128-129 ; AN, P 490, n° 253). Si les Batailleu, les Couzan et les Barges semblent avoir en commun des possessions allodiales dans la paroisse de Sail-sous-Couzan et de Couzan, d'autres seigneurs dont la présence est plus surprenante possèdent également des droits dans le *castrum*. En 1268 (Perroy, 1977, notice 116, p. 500), Jean de Marcilly, seigneur de Chalmazel, est confirmé par la cour de Forez dans la possession d'une place anciennement maison située dans le *castrum*. Cet encombrant voisin indispose Renaud Damas qui tente de récupérer la place sans succès... Comment les Marcilly ont-ils pu prendre pied à Couzan alors que leur château et seigneurie de Chalmazel ont été suscités par le comte pour surveiller les Damas ? Jean de Marcilly conduit une politique incessante d'accroissement de sa seigneurie entre 1246 et 1270, et l'on ne peut écarter l'hypothèse de l'acquisition d'un bien jusque-là allodial. Les seigneurs de Couzan sont ainsi en concurrence directe avec d'autres seigneurs, comme l'attestent encore les nombreuses acquisitions de l'abbesse de Bonlieu en 1270 qui achète à Jean et Humbert Batailleu des terres, des prés et des vignes situés à Couzan même (Chartes du Forez, n°s 30 et 904). Les anciens fidèles se retirent donc de Couzan et cèdent leur place aux plus offrants. On observe ainsi une importante mutation foncière et une réelle volonté des Damas d'investir les espaces encore allodiaux à l'intérieur du *castrum*. Mais quelle est la réalité de ces alleux ? Les textes ne sont pas très explicites sur les possessions des Marcilly, des Barges et des Batailleu à Couzan, tout au plus peut-on pressentir la présence de plusieurs *domus*, sièges de petites seigneuries implantées aux environs. Il faut admettre que l'espace castral puisse avoir été occupé par plusieurs petits établissements seigneuriaux dont on ignore aujourd'hui tout. Ce recul des fidèles des Damas n'est pas à mettre en relation avec une désertification du site, au contraire... Une paroisse sous le vocable de saint Saturnin (1225) et un bourg (1251) sont attestés dès la première moitié du XIII^e siècle, époque à laquelle est également cité pour la première fois (1247) un mandement castral très étendu (Chartes du Forez, n°s 901, 935, 1402). Peu d'éléments permettent d'appréhender la réalité du *castrum* au XIII^e siècle. Seul un texte d'enquête relatif à la mort d'un sergent royal, daté des environs de 1270 (Chartes du Forez, n° 1181)⁵, fait mention de la *domus* de Renaud Damas, seigneur de Couzan, et de *l'aula de Cosant*. Les Damas sont en mauvaise posture financière à la fin du XIII^e siècle (ADL, B 1850, f° 66 r° et 69 r° ; Chartes du Forez, n° 907). Aimée Damas se trouve en tête de la liste de la Ligue des nobles de 1315 pour obvier aux tailles et subventions que Philippe le Bel levait sur eux (AN, P 1400¹, cote 849 ; Titres de la maison ducal de Bourbon, n° 1382). En 1323, il se voit saisir divers gages par les sergents du comte de Forez à la requête d'un citoyen de Lyon réclamant le paiement de 150 livres tournois (ADL, B 1902). Toutefois, cette banqueroute financière n'a plus de raison d'être dès 1326, date à laquelle Hugues Damas contracte un mariage avec Alice de La Perrière, héritière des Roanne et des Saint-Haon. La dot est de 2000 livres tournois et représente un fabuleux pactole : la moitié du château et de la seigneurie de Roanne, le château de Chalain-Uzore, des biens dans les paroisses de Comelle et de Vernay, les maisons fortes de La Forêt et de La Motte, des biens à Saint-Forgeux et Saint-Germain-l'Espinasse, à Saint-Romain-la-Motte, Mably, Noally, dans le mandement de Cervières, etc. Un de leurs fils, Jean II de Damas-Cosan, pourrait avoir été abbé de Cluny de 1383 à 1400, mais rien n'est moins sûr⁶. Plus certainement, leur fils Guy connaît une belle carrière militaire qui le conduit au service du roi : il défend Bourges en 1356 et participe à plusieurs chevauchées aux côtés du duc de Berry dont il devient un conseiller influent. Grand échanson de Charles VI en 1385, il est successivement Grand maître de l'Hôtel du roi en 1386 puis Grand chambellan en 1401 (Chroniques de Froissart). En 1380 (Perroy, 1977, p. 277), Guy Damas avoue ce qui constitue la plus grosse fortune du Forez (après

4 - ... *alodium et dominium*.

5 - L'enquêteur recueille des témoignages, certifiant avoir vu l'assassin : *serviens in domo domini Reginaldi de Cosant tanquam administrator... in aula domini R. de Cosant apud Cosan*.

6 - C'est ce qu'affirment les auteurs de la *Gallia christiana* (t. IV, 1728, col. 1156), en précisant cependant qu'il est le fils d'Amédée et d'Alice de La Perrière, ce qui ne peut être le cas. É. Perroy (Perroy, 1977) n'évoque pas le personnage.



Fig. 400 - Photographie du site vers 1880.

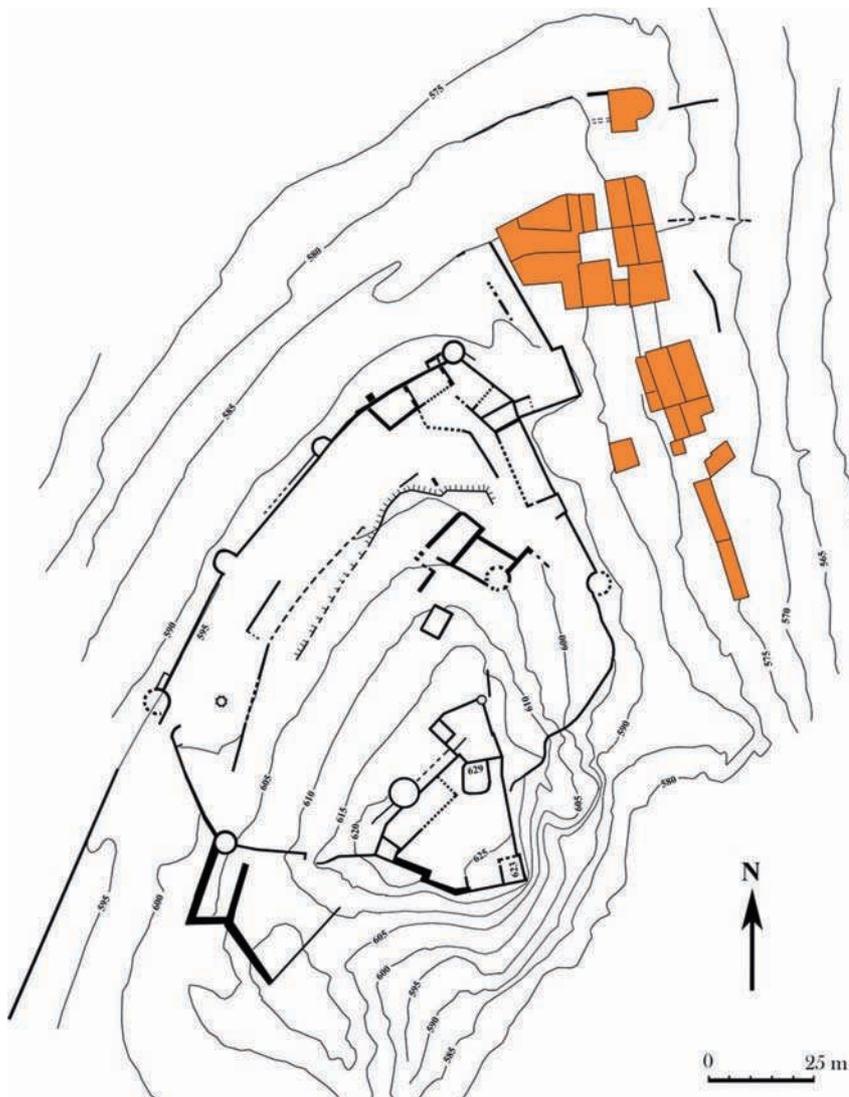


Fig. 401 - Plan d'ensemble du site.

celle du comte) : cinq *castra* (Couzan, Sauvain, Chalain, Nervieux, Urbise), trois maisons fortes (Boën, La Motte, La Forêt) et de grosses censives. À l'apogée de sa puissance, mais au bord de la disgrâce, il semble à l'origine d'une phase de fortification importante du *castrum* de Couzan engagée dès avant 1397-1398 (Diana, 1 E⁴, n° 72) et qui se poursuivra jusqu'en 1410 sous l'impulsion d'Hugues Damas, son fils⁷. La nouvelle fortification ainsi créée donne lieu à la naissance d'un habitat constitué de quelques maisons distinctes du bourg dont les détenteurs sont identifiés durant la seconde moitié du XV^e siècle. Les logis sont occupés par des officiers ou agents seigneuriaux (capitaine, trompette, portier), mais aussi par certains vassaux et quelques ecclésiastiques de localités voisines dépourvues de fortifications⁸. Après douze générations, la lignée des Damas s'éteint finalement en 1424 : Alice Damas, sœur du dernier seigneur de Couzan, hérite des biens de la famille et se marie à Eustache de Lévis en 1428. Les possessions des Lévis-Couzan se recentrent alors sur le Forez : en 1447, toutes leurs terres Roannaises sont vendues à Jacques Cœur moyennant 12 000 livres tournois (Perroy, 1977, t. I, p. 283). Les Lévis, alors seuls barons en Forez⁹, ne résident pas à Couzan et préfèrent le confort de leur château de Chalain-d'Uzore. Lors d'un dénombrement réalisé en 1540, Claude de Lévis confesse *tenir [son] chasteau et forteresse de Cousant, consistant en maisons, domaynes, dongeons, basse court la ou il y a prisons fortes pour tenir malfaiteurs¹⁰, tours, plate forme pour la defense d'icelles, gardable, jurable et rendable au Roy nostre souverain seigneur... auquel mond. chasteau jay accoustumé, de tout temps et ancienneté, faire quet par les hommes du mandement, et je ouvre et ferme la porte au cry d'ung cord d'arein qu'est corné par le tourier de matin et soir*. Les officiers de Couzan ne résident pas dans le *castrum* : ainsi, vers 1548, *maître Jehan Blanchichon, chastellain de la baronnie de Cozan*, réside à Boën (Diana, ancien fond Chabert). Quant aux tourier et géolier, ce sont en fait les membres d'une même famille de laboureurs habitant une maison abénévisée dans l'enceinte du château¹¹... En 1548, on compte seulement deux foyers dans le château et trois dans le bourg (ADL, 1 E dem 4461). L'église devient une simple annexe de Sail et Couzan n'est plus paroisse¹². La forteresse sert avant tout de grenier¹³ pour les impositions perçues sur les terres de la baronnie qui compte alors 6 à 700 feux. Les Lévis demeurent en possession de Couzan jusqu'au début du XVII^e siècle avant que Louis de Saint-Priest n'en devienne brièvement le maître. Des travaux d'aménagement semblent être entrepris vers 1634 dans la basse-cour du château et un receveur est installé sur place dès 1637 (Mathevoit, 2003). Le château est pourtant en ruine en 1656 lorsque la seigneurie est rachetée par les Luzy (Diana, 1 E¹, n° 76-2). Le château n'est plus guère utilisé durant le XVIII^e siècle et servira de prison pendant la Révolution (Garnier, s. d.). Depuis 1931, il est propriété de La Diana, Société historique et archéologique du Forez, qui y entreprend aujourd'hui des études et y conduit un programme de restauration.

La représentation de l'Armorial

La vignette de Couzan est très épurée et sa mise en couleur limitée aux toitures. Malgré l'imprécision et le manque de finition du dessin, l'organisation générale du site et ses composantes apparaissent bien synthétisées et donnent une bonne vue d'ensemble. Le dessinateur s'est posté au nord-est, vraisemblablement sur la colline des Junchuns¹⁴. Couzan est représenté dans un paysage de moyenne montagne où domine un fort relief. On distingue au sommet

7 - Hugues Damas fait foi et hommage de Couzan et de Chalain-d'Uzore le 12 juin 1408 (AN, P 492, n° 639) et doit faire nommée sous quarante jours de ses autres possessions. Hugues part donc en quête des fois et hommages de ses vassaux (Jean de La Garde en 1409, cf. Diana, 1 E⁷, n° 241 ; François du Says et liste des hommages faits et à faire, cf. Diana, 1 E⁴, n° 076). L'affaire est réglée le 14 mai 1410 (AN, P 492, n° 639). Douze jours plus tard, officiellement investi, le seigneur de Couzan intente une procédure envers divers habitants de Palogneux au sujet des réparations au château de Couzan auxquelles ils sont assujettis d'après les terriers (Diana, 1 E⁴, n° 77). Ces derniers, profitant sans doute des événements, ne se sont pas acquittés de cette lourde charge. Cet épisode atteste en tout cas de la poursuite d'une politique de fortification. En 1409 (Diana, 1 E⁷, n° 241), la Porte du Pont est attestée, elle ouvre à l'est de la dernière enceinte, ce qui laisse penser que la majeure partie des travaux a été réalisée à cette date et qu'Hugues semble déterminer à rentrer dans ses frais au cours de l'année 1410.

8 - En 1409, Jean de Garde, *dominus de Chiesa*, fait hommage à Hugues Damas d'une maison *apud Couzan, subtus aulam de Couzan* et d'un terrain dans le *castrum* de Couzan (Diana, 1 E⁷, n° 241). La maison appartient encore au seigneur de La Chèse en 1449 (ADL, B 1901). En 1448, Louis de Lorgue, chevalier, seigneur de l'Aubépin, lègue à sa fille Catherine *tout ce que le testateur a a Cousan et non devant* (Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, t. I, p. 530). L'ancien curé de Palogneux détient également une maison qu'il lègue à son successeur à la cure en 1449. Le même texte cite d'autres possesseurs de maison : André du Junchin (non noble), le curé de Trelins (ADL, B 1901, f° 113). Arthaud Morret, capitaine châtelain, habite dans le *castrum* entre 1440 et 1452 (ADL, B 1899, f° 159 et B 1901, f° 247), le portier Pierre Vitton également en 1419 et 1420 (ADL, B 1889 et B 1888, f° 133), tout comme Jean Regard, trompette (ADL, B 1889, f° 188 et B 1888, f° 133 v°).

9 - *Selon l'usage de France, baronnie complete doit avoir sous elle ville close privilegee de foires & marches, avec iuridicion haute, moyenne & basse, cinq chastellenies sous icelle baronnie en mesme iuridicion, forests, droits de ban pour fours, pressoirs & autres ordinaires. D'ainsi completees s'en trouvent bien peu. Au bailliage de Forest s'en trouve une seule, qui est Cosan, ou y a ville muree, nomme Boen, de la qualité susdite, cinq chastellenies, sçavoir Cosan, ou est le fort, Boen, Artum, Chalain Duzore, autre Chalain le Comtal, Champs. Plusieurs forests de haute fuste, droit de foires et marches, bans de vente de vin, pressoir bannier, fours, moulins, pesche, chasse et autres plusieurs prerogatives* (Secret du troisième et dernier notaire de Jean Papon, p. 502).

10 - En 1548 : *Robert Regard, laboureur, habitant dans le chaste de Cosant, servant du seigneur de Cosant et geollier...* (ADL, 1 E dem 4461, f° CVI ; terrier de la baronnie de Couzan signé Collongi, 1548).

11 - Jean Regard (avant 1514-mort après 1562), *manoperarius domini Cosani* ; Robert Regard (avant 1535-mort après 1561), tourier de Couzan et fermier des leydes des foires de Saint-Jus-en-Bas, Sauvain (1535), géolier de Couzan (1548), possède des terres, deux maisons, une étable sise à *Cosant* ; Mathieu Regard, dit Prachail (avant 1548-mort avant 1619), habitant de Couzan, est possessionné à Couzan (maison, grange, cour, étable, jardin et terres) (Diana, 1 E⁶, n° 166 ; 1 E⁵, n° 164 ; 1 E⁴, n° 96). Cette famille tiendra la conciergerie du château jusqu'au XVIII^e siècle.

12 - Terrier de la seigneurie de Montarbout (1558-1591) (ADL, série E).

13 - En 1535 à 1537, il est fait mention *du grenier de Monseigneur en la basse cour et du grenier de Monseigneur à Cousan en la grande salle des dixmes* (Diana, 1 E⁴, n° 99).

14 - Lieu-dit, commune de Leigneux.

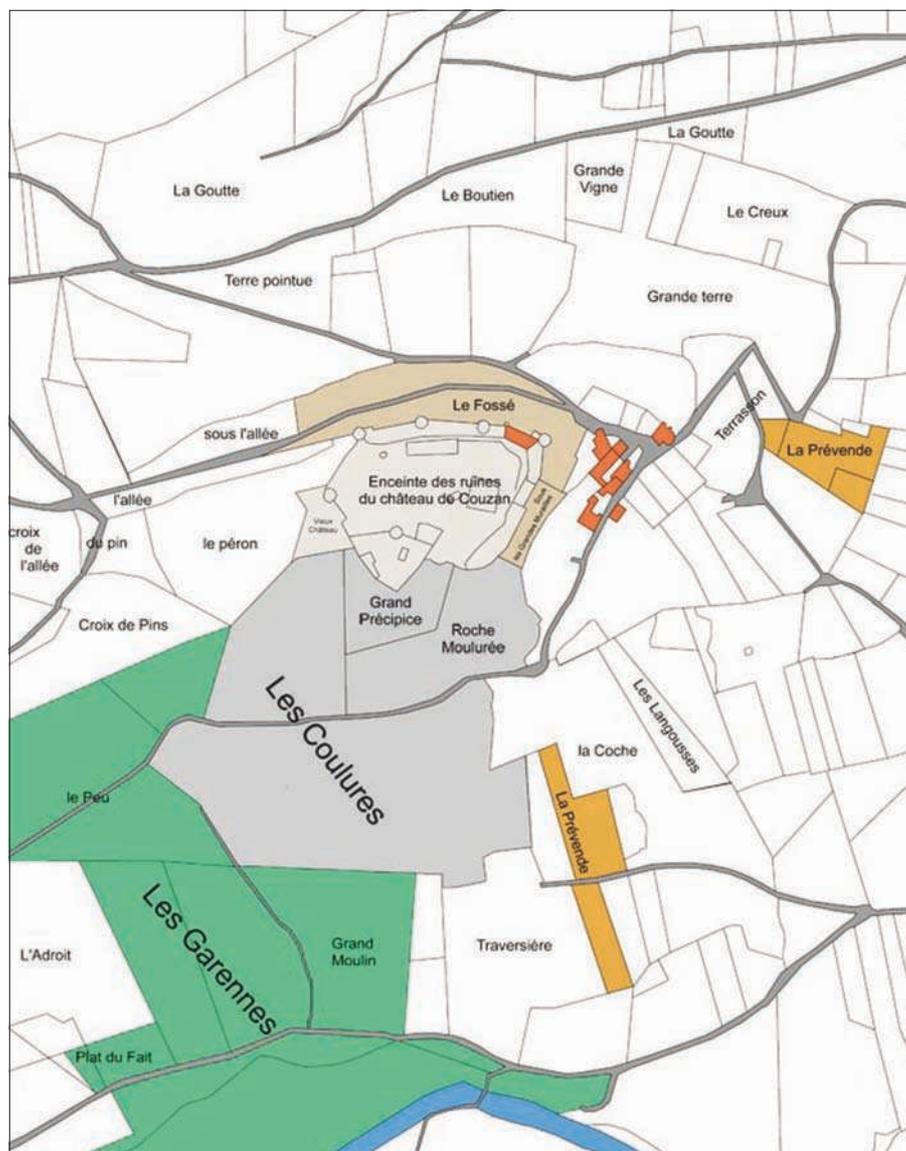


Fig. 402 - Cadastre de 1834.

d'une proéminence rocheuse le château et son dense réseau de fortifications, puis, en contrebas, le bourg et enfin l'église. L'église se résume à un bâtiment barlong à travée de nef unique. Le mur pignon est, qui semble être la façade de l'édifice, est à peine esquissé. Un trait léger laisse entrevoir deux baies latérales en plein cintre et un porche. Il est également surmonté d'un clocher-mur ouvert de trois arcatures où sont logées des cloches. Quatre maisons, représentées très schématiquement, entourent l'église. De plan barlong, elles possèdent une toiture à deux pans couverte en tuiles. Elles sont ouvertes de baies rectangulaires sur les murs gouttereaux est et d'une porte en plein cintre sur les murs pignons nord. Ces représentations très stéréotypées se retrouvent sur l'ensemble des vignettes de l'Armorial. Le bourg est composé de cinq de ces « maisons types » disposées sur un alignement nord-sud. Les murs pignons de chacune sont ouverts à l'est. Une sixième construction se distingue par la hauteur de son bâti, sa couverture à un seul pan et la présence d'une très haute cheminée. Le château épouse la forme de la proéminence rocheuse et, depuis son sommet, développe un réseau de fortifications formant quatre enceintes successives où aucune porte n'est figurée. L'enceinte sommitale, de taille réduite, est composée de courtines crénelées et de deux tours rectangulaires également crénelées et non couvertes. L'espace protégé se compose, à l'est, d'une tour maîtresse et à l'ouest d'une tour plus modeste. Entre ces deux tours circulaires, crénelées et couvertes, l'on observe un imposant bâtiment barlong, dont un pignon regarde à l'est. Deux enceintes très rapprochées ceignent la haute-cour du château et se déploient au nord. La première est composée de tours circulaires de taille modeste où aucun crénelage n'est visible. L'enceinte inférieure possède des tours plus imposantes. Enfin, pour finir, autour de l'ensemble, une vaste basse-cour ceinturée par une enceinte cantonnée de cinq tours circulaires renferme une douzaine de constructions qui n'occupent toutefois que l'angle nord de la surface enclose.



Fig. 403 - Vue de la tour maîtresse circulaire.



Fig. 404 - La haute cour et la troisième enceinte.



Fig. 405 - L'enceinte basse et ses tours.



Fig. 406 - Vue de détail d'une tour de flanquement.

Les données archéologiques

Les premières investigations archéologiques remontent à la fin des années 1990. Des travaux de sauvegarde étaient alors nécessaires à la mise en sécurité du site. Ainsi durant la dernière décennie, l'étude d'une partie de l'enceinte extérieure, d'un bâtiment de la basse-cour et de l'ensemble de la chapelle a pu être réalisée (Le Barrier, Mathevoit, 1998 ; Mathevoit, 2001-2004 ; Mathevoit, 1999 ; Mathevoit, 2000 ; Mathevoit, 2001c). Depuis 2006, des campagnes d'études du bâti sont encore conduites afin d'appréhender les états successifs des parties supposées les plus anciennes du *castrum*¹⁵. Parallèlement, un relevé stéréogrammétrique complété par des relevés topographiques au sol a permis d'avoir une vision d'ensemble de ce site qui s'étend sur plus d'un hectare et conserve encore près de 700 m linéaires de fortifications (fig. 398-402). Les structures les plus anciennes connues à ce jour se sont développées au sommet du promontoire granitique bordé d'un à-pic au sud et à l'est. L'étude du bâti de la haute-cour a permis de mettre en évidence une enceinte primitive sur laquelle vient se plaquer un ensemble incluant la tour appelée « des Damas »¹⁶ et deux courtines attenantes (fig. 407, 408). La tour, rectangulaire (7 m x 8 m) aux angles arrondis, est partiellement parementée en *opus spicatum*. Elle s'élève sur quatre niveaux planchéiés. Seule une porte romane en autorisait l'accès au second niveau. À l'est, la courtine nord est ouverte d'une porte et se déploie en hauteur au moins jusqu'au troisième niveau de la tour. L'ensemble est daté par C¹⁴ de l'intervalle 1025-1184¹⁷. Le pic de datation C¹⁴ le plus probable donne 1084, date très voisine de la première mention textuelle du château et de l'église (1075-1076). La tour des Damas est la plus haute figurée sur la vignette de l'Armorial où elle apparaît crénelée et couverte. Sa forme circulaire est-elle une erreur du dessinateur ? L'absence d'angles vifs et de chaînages ainsi que

15 - Cf. les rapports 2006 et 2007 au Service régional de l'Archéologie Rhône-Alpes.

16 - Sur un plan de la fin du XVIII^e siècle (Diana, sous. 7). Les noms des éléments d'architecture énoncés ci-après se réfèrent à ce document sauf mention contraire.

17 - Datation C¹⁴ réalisée par le CDRC de l'Université Lyon 1, réf. Ly-14141.

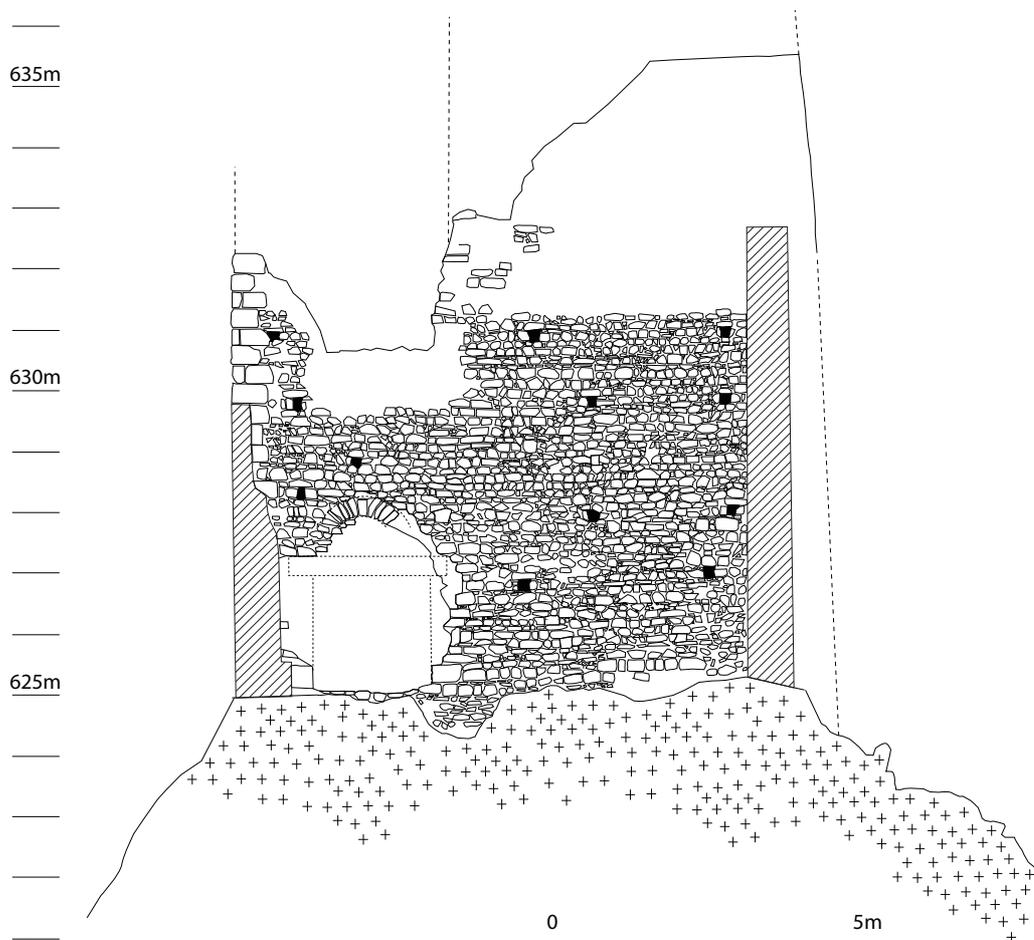
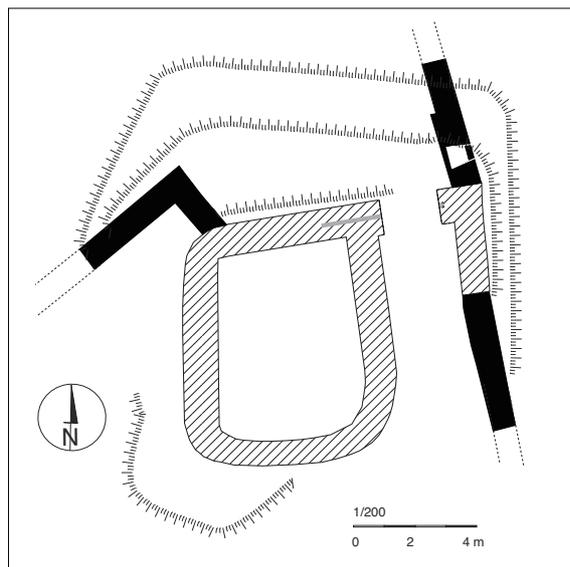


Fig. 407 - La « tour des Damas » : ensemble tour-courtime et élévation extérieure nord.

l'éloignement de la vue explique sans doute ce rendu approximatif. À la tour maîtresse romane se substitue à la fin du Moyen Âge un autre donjon (tour Saint-Antoine), représenté sur la vignette nettement moins haut que la tour des Damas et daté de *circa* 1387 (analyse dendrochronologique ARC09/R3610D). C'est pourtant cette tour à cinq niveaux qui semble faire office de logis seigneurial avec nombre d'éléments de confort¹⁸ (fig. 423). Un vaste bâtiment rectangulaire accolé et aménagé vers 1279 (analyse dendrochronologique ARC09/R3610D) s'apparente à une grande



Fig. 408 - La « tour des Dames ».



Fig. 409 - Vue de détail d'une archère d'une tour de flanquement.

salle seigneuriale dont l'importance et l'orientation sont parfaitement représentées sur la vignette. La partie sud du bâtiment sera ensuite complètement bouleversée par la construction en 1355 (analyse dendrochronologique ARC09/R3610D) d'une tour rectangulaire également visible sur le dessin. La mise en place du nouveau donjon est précédée d'un renforcement du système de porterie nord. Un véritable « sas » vient désormais doubler l'enceinte primitive. Il est accessible par une tour-porche rectangulaire et défendue par de hautes courtines crénelées surmontées d'un chemin de ronde et d'une échauguette. Bien que la vignette ne représente aucune échauguette, la tour et la courtine sont bien figurées.

Les deuxième et troisième enceintes sont presque totalement arasées aujourd'hui (fig. 404, 405). L'angle sud-est de la seconde enceinte a été mis en évidence par de récentes études du bâti. Aucune tour circulaire n'y est aménagée contrairement à la vue de Revel. Peut-être existait-il une tour rectangulaire que le dessinateur aura stéréotypée ? L'orientation de la seconde enceinte semble en conformité avec la vignette. La courtine ouest est la seule partie subsistante de la troisième enceinte. Elle est percée d'une porte qui n'est pas figurée sur la vignette, mais l'angle de vue ne le permettait pas.

L'enceinte extérieure (fin XIV^e-début XV^e siècle) vient doubler le système de fortification précédent et se déploie sur plus de 250 m. Elle possède cinq tours : une rectangulaire (tour-porche du Pont), deux ouvertes à la gorge, deux tours d'angle circulaires (à l'est la tour dite de l'Écuyer, à l'ouest celle dite du Mandement)(fig. 406, 409). La vignette les figure toutes cinq, mais semblables et circulaires, elles semblent tout aussi stéréotypées que le sont les représentations des maisons. Le dessinateur bâcle donc les détails et néglige également de représenter un fossé sec doublant le nord de cette enceinte. L'écrasement des perspectives, dû à la distance entre le dessinateur et son sujet, a pu jouer¹⁹. Les logis enserrés entre les deux dernières enceintes, au nord, subsistent en partie mais ont été fortement remaniés au XVII^e siècle. Hors de l'enceinte, les quelques masures du bourg de Couzan encore en élévation ne présentent plus aucune caractéristique médiévale. Il existait ici un pressoir banal attesté au tout début du XVII^e siècle (Diana, 1 E⁴, n° 114) et sans doute un four qui pourrait correspondre au bâtiment doté d'une haute cheminée sur la vignette. Il n'en subsiste rien. L'orientation actuelle des bâtiments est en adéquation avec la vue de la vignette, le long d'un axe de communication nord-sud mentionné comme *carriera publica* en 1467 (Dulac, 1887, [40]). Ce chemin, qui longeait le chevet de l'église de Couzan, descendait au nord au bourg de Sail et rejoignait au sud le hameau du Pont où l'on franchissait le Lignon en direction de Montbrison²⁰. L'environnement immédiat du bourg est planté majoritairement de vignes au milieu du XVI^e siècle (Diana, 1 E⁷, cote 580, terrier Collongi), ce qui n'est pas le cas sur la vignette où sont représentés grossièrement quelques arbres pouvant évoquer une forêt. La mise en vigne des

19 - Fossé mis en évidence par sondage (Le Barrier, Mathevo, 1998). La parcelle cadastrale qui longe le nord et l'est de l'enceinte est nommée dans la matrice cadastrale de 1834 « le fossé » (Mairie de Sail-sous-Couzan).

20 - Diana, 1 E⁷, n° 580. Terrier Collongi, 1548. Rappelons également que l'enceinte extérieure du *castrum* est ouverte à l'est de la porte du « Pont ». Le pont de Couzan est attesté en 1420 (Legs dans le testament de M. *Boera*, ADL, B 1889, f° 188) et le lieu-dit existait dès le XIII^e siècle (Chartes du Forez, n° 1060), l'axe est donc ancien.



Fig. 410 - Façade actuelle de la chapelle, ancienne église paroissiale.

coteaux pourrait ne pas être antérieure au XVI^e siècle. La chapelle, ancienne église paroissiale, a fait l'objet de deux campagnes de relevés en 2001. Il s'agit d'un édifice barlong à une travée de nef voûtée en berceau mais qui, à l'origine, était doté de deux travées de nef. Un clocher-mur ouvert de deux arcatures surmonte aujourd'hui l'arc triomphal (fig. 410). La vignette représente trois arcatures mais les études d'élévation ont mis en évidence d'importants remaniements. D'après l'angle de vue de la composition, la façade visible du bâtiment correspondrait en fait au chevet, ce qui n'est pas le cas sur la vignette. Les deux baies et la porte (juste esquissées et non passées à l'encre) peuvent avoir été rajoutées à posteriori.

Les discordances observées entre la vignette et le bâti encore en place (forme des tours, absence de portes, inversion de l'abside de la chapelle, absence de fossé) ne remettent pas en cause la totalité de la représentation. La grande distance à laquelle s'est placé le dessinateur explique beaucoup d'imprécisions et l'écrasement des perspectives. Couzan a été probablement croqué à la hâte, sur le sommet d'une colline voisine, et n'a fait l'objet d'aucun complément *in situ*. La vignette est donc d'une moindre qualité artistique que les autres, mais demeure pourtant instructive et nous propose une lecture synthétique du système défensif et de ses éléments constitutifs.

Christophe Mathevot

Page 493

LE CHASTEAU DE COUZANT

Étude héraldique

837. « or, croix ancrée de gueulles ».

Cet écu n'est pas dessiné ! Le blasonnement de l'écu est seulement décrit en bas en gauche de la page où est représenté le château.

Damas de Couzan. Ces armoiries n'étaient plus portées que par Alice de Couzan, femme d'Eustache de Lévis (cf. *supra* n° 769 p.73) et elles figurent plutôt ici comme des armes de fief que comme celles d'un personnage déterminé. Elles furent souvent reprises, écartelées avec celles de Lévis et parfois d'autres quartiers, par les descendants d'Eustache et d'Alice, comme on peut le voir sur le tombeau de Gabriel de Lévis, bailli de Forez en 1535, et de sa femme Anne de Joyeuse, près de l'entrée de l'église de Chalain-d'Uzore.

- Sceaux : Demay, 1885-1886, 3115-3117 ; Roman, 1909, 3843-3853
- De Boos, 1995, 377 ; Raneke, 1975, 2348 ; Philocarité, 4

Emmanuel De Boos